

Milan N. Janjić\*  
Université de Niš  
Faculté de Philosophie  
Département de langue et littérature françaises

Originalni naučni rad  
CDU 821.133.1.09-31 Diderot D.  
791.31:82  
Primljeno 21. 1. 2017.

Nermin S. Vučelj\*\*  
Université de Niš  
Faculté de Philosophie  
Département de langue et littérature françaises

## LA RÉCEPTION DE *LA RELIGIEUSE* DE DIDEROT – DU ROMAN AU CINÉMA<sup>1</sup>

*La Religieuse*, dès sa parution au XVIII<sup>e</sup> siècle, suscita des réactions opposées dans la société française. La Révolution de 1789 louait le roman pour sa critique de la religion et des mœurs de l'Ancien Régime. Pour les mêmes raisons, le roman a été interdit sous la Restauration. Au XX<sup>e</sup> siècle *La Religieuse* était au centre d'un scandale culturel – l'interdiction de l'adaptation cinématographique de Jacques Rivette (1966). Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, Guillaume Nicloux (2013), tente de créer, d'après le roman de Diderot, son ode cinématographique à la liberté. La traduction serbo-croate de *La Religieuse* en 1948 marque le début d'une bonne tradition de rééditions du roman de Diderot en Yougoslavie, mais aussi d'une réception très positive, étant donné que la société socialiste yougoslave ne voyait dans la religion que la dégradation de l'homme. Dans notre communication nous nous proposons d'analyser la réception de *La religieuse* de Diderot en France, ses éditions imprimées, mais aussi ses versions cinématographiques, et de faire des parallèles avec la réception de cet ouvrage de Diderot en Yougoslavie.

*Mots-clés* : Diderot, *La Religieuse*, réception critique, religion, censure, littérature, cinéma.

### 1. L'INTRODUCTION.

*La Religieuse* est le premier de grands textes de Denis Diderot qui ne sera pas publié de son vivant, sauf pour la poignée d'abonnés dans les

---

\* milanknight@live.com

\*\* nermin.vucelj@filfak.ni.ac.rs.

<sup>1</sup> Cet article est rédigé dans le cadre du projet scientifique *Les langues, les littératures et les cultures romanes et slaves en contact et en divergence*, n° 81/1-17-8-01, soutenu par l'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) et l'Ambassade de France en Serbie. Une partie de cette recherche, dans sa première version, a été présentée au colloque *La science et l'université contemporaine 6* (Наука и савремени универзитет 6), le 12 novembre 2016 à Niš (Serbie).

neuf livraisons (1780–1783) de la *Correspondance littéraire*, revue manuscrite dont le fondateur et directeur était Friedrich–Melchior Grimm.<sup>2</sup> Pierre Lepape explique (LEPAPE 1991: 98) que Diderot a décidé de ne pas rendre publiques ses œuvres dont il jugeait le fond et la forme irrecevables par la société de son époque. Irrecevable signifie aussi proscrit, vu le fait que Diderot fut arrêté et emprisonné en 1749 à cause de ses premiers écrits polémiques – *Lettre sur les aveugles*, *Pensées philosophiques* et *Les Bijoux indiscrets*. Désormais, il ne fera paraître beaucoup de ses écrits que sous une forme confidentielle. Diderot estimait donc que la *Correspondance littéraire* était l'unique façon de transmettre un héritage intellectuel à la postérité à laquelle il s'adressait, étant donné que ses contemporains ne pouvaient l'assumer, car notre philosophe « gagnait son siècle de vitesse », comme il le dit le 6 septembre 1768 dans la lettre à Falconet (DIDEROT 1997: 852).<sup>3</sup>

Les lecteurs privilégiés de cette *underground literature*, comme Sherman désigne cette revue manuscrite (SHERMAN 1976: 41), étaient ainsi les premiers qui avaient pu lire *La Religieuse*, *Jacques le fataliste et son maître* (1778-80), *Le Rêve de d'Alembert* (1782). Comme Pierre Lepape remarque (1991: 233) il s'agit d'une publication très particulière puisque, pour échapper à la censure qui frappe les textes imprimés, Grimm expédie deux fois par mois à une quinzaine de correspondants choisis, une longue lettre manuscrite qui leur raconte les événements de la vie parisienne. Le rôle de la *Correspondance littéraire* était donc de faire publier à l'étranger les œuvres qui ne pouvaient circuler en France sans causer de graves ennuis à leurs auteurs. La réception de *La Religieuse* aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles prouve que la crainte de Diderot était bien réelle et sa décision de ne pas distribuer le roman en France bien prise.

Dans notre article nous nous proposons d'analyser la réception de *La religieuse* en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et de faire des parallèles avec la réception de cet ouvrage de Diderot en Yougoslavie. Notre regard porte aussi sur les deux versions cinématographiques : la première réalisée par Jacques Rivette en 1966, et la seconde en 2013 par

<sup>2</sup> À l'époque de la publication de *La Religieuse* la *Correspondance littéraire* était sous la direction d'Henri Meister.

<sup>3</sup> Dans une autre lettre à Falconet, le 10 janvier 1766, Diderot écrit : « Ce qui échappe à nos contemporains n'échappera pas à l'œil du temps et de la postérité. » (DIDEROT 1997: 582).

Guillaume Nicloux. Tout d'abord, nous jetons un regard sur les mésaventures de Marguerite Delamarre, le vrai personnage qui servait de modèle pour l'héroïne romanesque de Diderot et puis nous passons à la fiction *La Religieuse* qui, dans le personnage Suzanne Simonin, décrit le sort tragique des religieuses cloîtrées.

## 2. DE MARGUERITE DELAMARRE À SUZANNE SIMONIN.

La source de *La Religieuse* fut une chronique judiciaire, une histoire bien réelle sur le destin de Marguerite Delamarre, une jeune fille qui, ayant passé son enfance et sa première jeunesse au couvent, a déposé une requête pour être libérée de ses vœux. L'affaire, commencée en 1752, mène à un procès en 1756 que la jeune fille perd. La jeune religieuse fait appel en 1758 qu'elle perd également. Lorsque la Révolution abolit la clôture monastique, en séparant l'Église de l'État en 1790, Marguerite, à l'âge de soixante-treize ans, refuse maintenant de quitter le voile.<sup>4</sup>

Dans la fiction romanesque de Diderot, l'héroïne Suzanne Simonin, privée de dot, et en ayant découvert être le fruit d'un adultère de sa mère, était forcée d'entrer au couvent où elle subit des humiliations et des tortures pour avoir osé dire qu'elle n'avait pas la vocation. Suzanne désobéit et fait scandale au cours de la cérémonie solennelle en refusant de prononcer ses vœux. Comme la situation s'aggrave pour la pauvre fille, rejetée par ses parents, méprisée par son entourage, torturée physiquement par la Supérieure du couvent, elle cède et finit par prendre le voile. Mais, cela n'était que le début de ses tourments. Suzanne Simonin décide de faire un procès pour rompre ses vœux, elle établit un contact avec des avocats, mais son entreprise échoue. Il semble qu'elle soit condamnée à jamais à la vie monastique. Elle cherche alors à trouver le salut dans la fuite.

Arthur Wilson estime probable que le modèle de la religieuse romanesque fût Angélique, sœur de Diderot, morte aliénée au couvent des Ursulines, à l'âge de vingt-huit ans ; c'est d'ailleurs ce que la fille de Di-

---

<sup>4</sup> George May a retracé l'affaire de la triste religieuse Marguerite Delamarre dans « Le Modèle inconnu de *La Religieuse* de Diderot : Marguerite Delammare », R.H.L.F., LI, 1951, p. 273–287 ; et dans l'article « Diderot et *La Religieuse* », New Haven – Paris, Yale University Press / P.U.F., 1954, chap. IV, p. 47–56. Dans notre article, nous nous référons à : DELON 2004: 976.

derot, Marie-Angélique, affirme dans sa lettre à Henri Meister, du 7 juillet 1816 (WILSON 1985: 321, 665).<sup>5</sup> Toujours est-il que Diderot a certainement introduit quelques traits de sa sœur dans la description de ce qui est la condition mentale de la vie monastique, mais à l'origine de la fiction romanesque était sans doute le procès dont on avait beaucoup parlé à Paris de 1755 à 1758 : le procès judiciaire relatif à « la tentative manquée qu'avait faite une religieuse pour rompre ses vœux » (1985: 319).

L'héroïne romanesque s'exprime ouvertement et avec courage ; sa philosophie de vie est saine, son ironie est agnostique, ses arguments sont basés sur la raison. Elle s'oppose à l'institution qui nie le choix de l'individu et dont les membres ne sont que les automates d'un modèle imposé à imiter. D'après l'analyse critique dans l'étude *Diderot et l'esthétique* (*Didro i estetika*, 2015), « les pages dialoguées les plus réussies dans *La Religieuse* sont celles qui contiennent les propos de Suzanne sur l'hypocrisie morale et la contrainte sociale ».<sup>6</sup> Le théoricien serbe (VUČELJ 2015a: 227) mentionne la scène où l'archidiacre interroge Suzanne, la scène qui met en lumière la société déshumanisée, réduite aux croyants-automates, et il conclut que la sincérité de l'héroïne et l'authenticité de son attitude font voir tout le nonsense du rite des hommes religieux, aliénés à eux-mêmes, aussi bien qu'aux autres, et qui ne sont que très loin du Dieu auquel ils prétendent être dévoués. Le cas de la religieuse Suzanne Simonin surpasse un sort individuel, une seule personne. Les institutions religieuses comprennent bien l'enjeu de ce procès que la religieuse doit forcément perdre, et Suzanne aussi se rend compte que ce qu'elle tente d'entreprendre c'est faire écrouler les postulats d'une société opprimante :

« On sent secrètement que, si l'on souffrait que les portes de ces prisons s'abâtissent en faveur d'une malheureuse, la foule s'y porterait et chercherait à les forcer ; on s'occupe à nous décourager et à nous résigner toutes à notre sort par le désespoir de le changer. Il me semble pourtant que, dans un État bien gouverné, ce devrait être le contraire : entrer difficilement en religion, et en sortir

<sup>5</sup> Pierre Lepape affirme qu'il n'y a aucun doute que la sœur de Diderot, morte en 1749, « soit présente à Diderot lorsqu'il rédige *La Religieuse* », et ajoute que « dans certaines ébauches de son manuscrit, Denis s'est même surpris à prénommer son héroïne Angélique ». (LEPAPE 1991: 255)

<sup>6</sup> « U romanu *Redovnica*, najbolje dijaloške stranice jesu one u kojima Suzana raspravlja o društvenoj hipokriziji i etičkim prinudama. » (VUČELJ 2015a: 227) Toutes les citations traduites du serbe au français sont offertes par les auteurs de cet article.

facilement. Et pourquoi ne pas ajouter ce cas à tant d'autres où le moindre défaut de formalités anéantit une procédure, même juste d'ailleurs ? Les couvents sont-ils donc si essentiels à la constitution d'un État ? Jésus-Christ a-t-il institué des moines et des religieuses ? L'Église ne peut-elle absolument s'en passer ? Quel besoin a l'époux de tant de vierges folles et l'espèce humaine de tant de victimes ? » (DIDEROT 2006: 337–338)

### 3. LA RÉCEPTION DU ROMAN.

Imprimée pour la première fois en 1796, *La Religieuse* était fort estimée par les révolutionnaires pour son esprit anticlérical. La Révolution finie en 1799, le roman était mal vu par les autorités de la France impériale du début du XIX<sup>e</sup> siècle et de la France monarchique qui a succédé à l'Empire, vu la cléricisation de l'État de la période 1804–1830. La critique littéraire à l'époque tenait le fil du jugement politique, voire négatif, de la fiction diderotienne ce qui prouve Arthur Wilson dans son précis de la réception critique et esthétique du roman de Diderot aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, en France et à l'étranger, offert dans son étude *Diderot, sa vie et son œuvre* (1985).<sup>7</sup> Le professeur américain constate que le XIX<sup>e</sup> siècle était choqué par *La Religieuse* ou, du moins, considérait l'œuvre de mauvais goût (WILSON 1985: 324) : Louis Ducros, dans son *Diderot : l'homme et l'écrivain* (1894), déclare que l'auteur français est un véritable « amant des obscénités » ; Émile Faguet, dans ses études littéraires du XVIII<sup>e</sup> siècle (1890), avoue que dans le roman « l'ennui le dispute au dégoût » ; *La Religieuse* fait frémir John Morley, le « remplit d'horreur » et le „hante jour et nuit », impressions avouées dans l'étude *Diderot and the encyclopaedists* (1878). Pierre Lepape résume la réception de *La Religieuse* au XIX<sup>e</sup> siècle en épithètes suivants (1991: 256) : *ennuyeux, dégoûtant, obscène, horrible*.

Jacques René Leclercq nous rappelle (LECLERCQ 1986: 209) que le roi Louis XVIII avait interdit le roman de Diderot en 1824, Charles X avait fait de même deux ans plus tard, en 1826. Mais, comme Arthur Wilson remarque – accuser *La Religieuse* d'être antireligieuse ou pornographique „eut pour effet d'en multiplier de façon prodigieuse les éditions » (1985: 325) : entre 1796 et 1799 il y a eu sept éditions ; durant la Restauration – cinq éditions ; la Monarchie de juillet (1830–1848) a vu paraître le roman dix fois ; la Deuxième République (1848–1852)

---

<sup>7</sup> Nous nous référons à la traduction française (édition Laffont / Ramsay, 1985), de l'étude *Diderot* (1972), d'après l'édition Oxford University Press, Inc.

et Le Second Empire (1852–1879) – en somme trois fois ; finalement, la Troisième République (1870–1940) tient le record avec quarante éditions. Depuis la première édition imprimée, celle de 1796, à la sortie du film de Jacques Rivette (1967), nous comptons soixante-onze éditions en France.<sup>8</sup> Wilson conclut que dans l'opinion des critiques du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, ce livre est plus estimé que jamais : Jean-Louis Lecercle, collaborateur de la revue *La Pensée* (1951), écrit que *La Religieuse* est « un des plus grands romans et un des plus calomniés de notre littérature » ; Robert Niklaus (1955) estime que le roman de Diderot est « une des cinq ou six grandes œuvres de fiction du siècle des Lumières » ; *Times Literary Supplement* (1959) annonce que « *La Religieuse* est un exploit étonnant de création et d'imagination » (WILSON 1985: 324). L'éditeur Henri Bénac (1951) place Diderot en tant que romancier au même rang que Dostoïevski et Proust, ce qui n'est pour Arthur Wilson qu'« une plaisante exagération » (1985 : 325). D'après Jeannette H. Foster (1956), l'histoire de Suzanne Simonin « fait époque dans la littérature de l'homosexualité féminine », et elle précise, d'après la citation que nous empruntons à l'étude de Wilson : « Pour la précision du détail clinique, il n'y a rien eu de tel avant l'étude clinique de Westphal d'une femme homosexuelle en 1870. » (1985: 325).

Comme le remarque Arthur Wilson (1985 : 324), au sujet de *La Religieuse* « les marxistes en disent naturellement du bien » : ainsi Henri Lefebvre, l'un des premiers théoriciens français du communisme (1949), dans son étude *Diderot* (1949), considère l'œuvre comme « un grand roman psychologique, très moderne » (1985: 324). Dans la critique universitaire et littéraire en Yougoslavie socialiste (1943–1991), la réception du roman *La Religieuse* est *naturellement* positive et laudative : le philosophe yougoslave Veljko Korać, dans son essai *Le philosophe et l'esthéticien Denis Diderot (Filozof i estetičar Deni Didro)* préfaçant *Œuvres esthétiques* de Diderot (édition Kultura, Belgrade, 1954), et le critique littéraire renommé Eli Finci, dans son essai *La vie et l'œuvre de Denis Diderot (Život i delo Denija Didroa)*, 1946) préfaçant l'édition des *Œuvres choisies* de Diderot, tout les deux, ils analysent et jugent la pensée philosophique, l'œuvre littéraire et l'engagement social de l'auteur français dans le cadre de l'idéologie marxiste.

<sup>8</sup> Wilson mentionne aussi dix-neuf traductions en allemand, dix en italien, six en espagnol, sept en anglais, quatre en russe, quatre en serbo-croate, deux en suédois, et une en néerlandais (WILSON 1985: 325).

En tant que matérialiste et athée, adversaire de la métaphysique, des institutions religieuses et des privilèges des nobles, Diderot a été considéré, dans la théorie marxiste et dans la pratique socialiste de la Yougoslavie fédérative (1943–1991), comme le principal représentant des Lumières françaises, couronnées par la Révolution de 1789, et ainsi hautement appréciées (aussi bien les Lumières françaises que la Révolution) par les communistes yougoslaves. En suivant cette thèse – « il faut chercher les raisons de la réception positive de Diderot chez les Serbes et les Croates dans le fait que le marxisme était l'idéologie politique dominante de la société yougoslave socialiste dont l'éthique anticléricale comprenait l'athéisme institutionnel ».<sup>9</sup> Ainsi le critique universitaire Branko Džakula estime que dans *La Religieuse* Diderot « ne se montre pas seulement comme un polémiste anticléric mais aussi comme un philosophe matérialiste de la nature et le physiologue analysant les différentes formes de la répression des instincts et le phénomène des perversions sexuelles qui se manifestent chez les femmes cloîtrées ».<sup>10</sup>

La première traduction du roman de Diderot, incomplète et sans nom du traducteur, a été publiée à Zagreb en 1921, sous titre *Opatica – tajne samostana (La Religieuse – les secrets du couvent)*.<sup>11</sup> La première traduction complète, signée par Ana Smokvina, paraît en 1948 à Zagreb, et connaîtra de nombreuses rééditions (1960, 1963, 1964, 1985, 2011), ce qui nous signale que *La Religieuse* fut, de tout les ouvrages de Diderot, le plus édité et le plus populaire en Yougoslavie.<sup>12</sup>

La réception française de *La Religieuse* au XX<sup>e</sup> siècle était généralement positive et favorable, et le récit de Suzanne Simonin n'était

---

<sup>9</sup> „Prema tome, razloge za pozitivnu recepciju francuskog prosvetitelja kod Srba i Hrvata u zajedničkoj državi treba videti u činjenici da je marksizam bio vladajuća politička ideologija, time i proklamovani ateizam upisan u antiklerikalnu etiku jugoslovenskog socijalističkog društva“. (VUČELJ 2015b: 308)

<sup>10</sup> „On [Diderot] nastupa ovdje ne samo kao antiklerikalni polemičar, već i kao materijalistički filozof prirode i fiziolog koji analizira razne oblike potiskivanja instinkata i fenomen seksualnih nastranosti koje se razvijaju kod tih zatvorenih žena.“ (DŽAKULA 1978: 140).

<sup>11</sup> D'après les sources disponibles (registres bibliothécaires en Croatie ou en Serbie, archives des revues littéraires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles), *La Religieuse* est la première œuvre de Diderot traduite et publiée chez les Serbes et les Croates. Il n'y a aucune source connue qui prouve qu'il y a eu une édition de Diderot en Yougoslavie antérieure à l'année 1921. (VUČELJ 2015b: 305–306)

<sup>12</sup> Dans la préface à l'édition de 1963, Ivo Hergešić conclut que *La Religieuse* est « l'ouvrage de Diderot le plus populaire chez nous ». (HERGEŠIĆ 1963: 488)

plus classifiée de « pornographique » ; mais, « il n'en reste pas moins un roman troublé et troublant dont l'atmosphère sent à la fois l'encens et le souffre » – comme l'écrit un critique anonyme préfaçant l'édition du roman en 1927 (WILSON 1985: 325). *La Religieuse* a véritablement créé « un choc dans l'histoire de la littérature française », mais elle a également créé, selon la formulation de Wilson, un bouleversement majeur « dans l'histoire du cinéma » (1985: 326).

#### 4. LA RELIGIEUSE AU CINÉMA.

Leclercq se demande si Diderot „n'est pas voué à une persécution tenace quand on se rappelle les vicissitudes incroyables que le film tiré de son roman *La Religieuse* a connues en plein XX<sup>e</sup> siècle » (LECLERCQ 1986: 204). L'affaire commence en 1962 lorsque la commission de pré-censure donne un avis défavorable au projet du metteur en scène Jacques Rivette. Par crainte d'interdiction du tournage du film, le producteur Schlumberger renonce à celui-ci. En 1963, Jacques Rivette trouve un autre producteur, Georges de Beauregard. Avant la demande officielle d'autorisation du tournage, le réalisateur, par précaution, soumet le scénario à trois membres de la pré-censure. Comme Leclercq nous l'apprend (1986: 206) : „Le projet n'est pas accueilli chaleureusement mais, sous réserve de quelques retouches, et si le film est bien placé dans son contexte historique, Jacques Rivette peut en entreprendre la réalisation. » Le réalisateur a bien suivi les instructions. Il a changé le titre du film : *Suzanne Simonin – La Religieuse de Denis Diderot* ; et il a insérée au début du film la notice d'introduction:

« [...] ce film est une œuvre d'imagination. Il ne prétend pas présenter une peinture exacte des institutions religieuses, même au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les spectateurs ne manqueront pas de le replacer d'eux-mêmes dans cette double perspective historique et romanesque et de s'interdire toute généralisation hâtive, injuste et évidemment indéfendable. » (RIVETTE 1999)

Cette notice ne servait qu'à protéger l'hypocrisie religieuse et à sous-estimer le public, vu la définition du film en tant qu' „œuvre d'imagination » sans aucune prétention de peindre l'image exacte des institutions religieuses, « même au XVIII<sup>e</sup> siècle », et, d'autant plus, vu l'avis aux spectateurs « de s'interdire toute généralisation hâtive, injuste et évidemment indéfendable », c'est-à-dire de se priver d'un jugement défavorable envers l'Église. Non seulement le roman de Diderot offre un tableau fidèle des institutions religieuses, celles du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais

il nous incite à faire des parallèles avec celles du XX<sup>e</sup> siècle qui, malheureusement, abritaient encore des harcèlements sexuels.

Le compromis de Jacques Rivette n'a pas mis de point final à l'affaire. Ce n'était qu'un grand commencement qui mobilisera les cinéastes, la presse et l'Église.<sup>13</sup> Dès l'annonce du tournage en 1965,<sup>14</sup> la présidente de l'Union des Supérieures majeures de France (USMF), la Sœur Elisabeth, proteste, auprès du secrétaire d'État à l'Information, Alain Peyrefitte, contre „les réalisateurs [qui] vont présenter au public une œuvre où toute l'institution monacale et avec elle toute la vie religieuse sont diffamées, caricaturées, traînées dans la boue ».<sup>15</sup> Le secrétaire d'État Peyrefitte déclare, en réponse à cette protestation que « les pouvoirs publics ne peuvent rester indifférents devant un projet qui porte atteinte à l'honneur et à la considération des religieuses françaises »<sup>16</sup> et il donne l'assurance à la Sœur Elisabeth qu'il n'hésitera pas « à utiliser dans leur plénitude les pouvoirs » en matière de contrôle cinématographique.<sup>17</sup> Le film terminé, il est cependant soumis à la commission de censure qui autorise sa sortie par quatorze voix pour, huit voix contre et une abstention. Néanmoins, le préfet de police Alain Peyrefitte compte sur la pression de l'opinion publique. Les pétitions circulent dans les églises et les écoles confessionnelles. L'Association des parents d'élèves de l'école libre (APEL) diffusent une lettre modèle à signer et cent vingt milles lettres identiques de protestation, expédiées à l'adresse d'Yvon Bourges, qui a succédé à Alain Peyrefitte au poste de secrétaire d'État à l'Information. Les soussignés s'élèvent contre la projection du film qui « ne pourrait que créer une confusion dans les esprits », qui « diffame et travestit la vie religieuse », „porte atteinte à la dignité de la femme », « blesse le sens moral » et „défigure les religieuses, anciennes éducatrices de nos mères et de nos épouses : le plus souvent encore éducatrices de nos enfants » (COMOLLI, GINIBRE 1966: 7).

---

<sup>13</sup> Dans notre article nous suivons la reconstruction de l'affaire du film d'après : COMOLLI, GINIBRE 1966 et ROUSSEAU 2012.

<sup>14</sup> L'autorisation officielle du Centre national du Cinéma du 7 octobre 1965.

<sup>15</sup> Lettre de Sœur Ste Elisabeth, présidente de l'USMF, adressée au Ministre de l'Information, le 14 octobre 1965, Archives du diocèse de Versailles, cote : AUDIOVISUEL WW1. Nous le citons d'après l'article de Sabine Rousseau (ROUSSEAU 2012).

<sup>16</sup> Des hommes au pouvoir public qui s'opposaient à la sortie du film étaient le secrétaire d'État Yvon Bourges, le préfet de police Maurice Papon et le député de Paris Édouard Frédéric Dupont. (LECLERCQ 1986: 206–207)

<sup>17</sup> Lettre d'Alain Peyrefitte à Sœur Ste Elisabeth, dossier personnel La Religieuse de Françoise Vandermeersch, archives des Auxiliatrices du Purgatoire, rue St Jean Baptiste de la Salle, Paris (Arch. FV). Nous citons d'après : ROUSSEAU 2012.

Le nouveau secrétaire d'État Yvon Bourges fait pression pour empêcher la sortie du film, malgré l'autorisation déjà faite, et il impose un second examen de la censure, mais son entreprise échoue (LECLERCQ 1986: 207–208) : la majorité des douze voix *pour* surpasse les huit voix *contre* et les trois abstentions. La décision est prise : le film n'est que déconseillé aux moins de dix-huit ans. La censure officielle manquée, Yvon Bourges, prend, le 31 mars 1966, un arrêté interdisant la distribution en France et son exportation en justifiant sa décision par le fait que le film est « de nature à heurter gravement les sentiments et les consciences d'une très large partie de la population » (COMOLLI, GINIBRE 1966: 8). Jean-Luc Godard, « submergé de haine », écrit à André Malraux, ministre de la *Kultur*,<sup>18</sup> une lettre ouverte contre « cette gestapo de l'esprit ». En insultant et en ridiculisant le pauvre Malraux, le cinéaste Godard lance son propos, publié le 6 avril 1966 dans *Le Nouvel Observateur* (COMOLLI, GINIBRE 1966: 9) :

« Si ce n'était prodigieusement sinistre, ce serait prodigieusement beau et émouvant de voir un ministre U. N. R. de 1966 avoir peur d'un esprit encyclopédiste de 1789. (...) Comment donc pourriez-vous m'entendre, André Malraux, moi qui vous téléphone de l'extérieur, d'un pays lointain, la France libre. »<sup>19</sup>

Le journal *Combat*, s'attaquant à « La République des lâches », ouvre le 7 avril 1966 une rubrique quotidienne à l'affaire de *La Religieuse*, « jusqu'au jour où les défenseurs de la liberté d'expression obtiendront gain de cause » (LECLERCQ 1986: 210). La rédaction des *Cahiers du Cinéma* (n° 177, avril 1966) déclare que « la guerre est commencé » et consacre un numéro spécial de six pages de la défense de *La Religieuse*. Le cinéaste Philippe de Broca rend sa médaille de chevalier des Arts et Lettres. De nombreux professeurs de littérature française dans les grandes universités américaines, dans leur lettre au secrétaire d'État à l'Information, protestent „contre le puritanisme et l'autoritarisme que cette décision manifeste » (LECLERCQ 1986: 213). Dans l'entre-temps, le ministre de la Culture André Malraux, désobéit à l'acte officiel d'interdiction du film et décide que *Suzanne Simonin, la religieuse de Diderot* représente la France au Festival de Cannes. Le Tribunal administratif de Paris annule l'arrêté du secrétaire d'État à l'Information. C'était la fin de l'affaire.

<sup>18</sup> Godard utilise l'orthographe allemande du mot *culture* (Kultur), en faisant allusion au régime nazi.

<sup>19</sup> La lettre de Godard était approuvée par François Truffaut qui, à l'époque de l'affaire *La Religieuse*, était en train de tourner le *Fahrenheit 451* à Londres. Dans sa lettre, Godard signale que Fahrenheit 451 est la « température à laquelle brûlent les livres ». (COMOLLI, GINIBRE 1966: 9)

Dans son article « L'affaire de la Religieuse de Rivette (1965–1967) », Sabine Rousseau démontre que l'Église catholique a bien joué un rôle dans l'affaire de *La Religieuse* de Jacques Rivette. Le père Jean Pihan et Pierre Goursat de l'Office catholique du cinéma, de la radio et la télévision, ont véritablement œuvré à l'interdiction du film en mobilisant les religieuses de l'Union des supérieures majeures. Ils étaient encouragés, voire soutenus, par le Secrétariat d'État à l'Information. Mais, à l'intérieur de l'Église, les avis étaient partagés et, ainsi, l'affaire « révèle bien les tensions internes au sein de la hiérarchie, entre les tenants de l'ordre moral et de la défense de l'institution d'un côté et les partisans de l'ouverture à l'art et du dialogue de l'autre » (ROUSSEAU 2012). Il faut dire qu'entre-temps *La Religieuse* a été adapté au théâtre sans provoquer de protestation. D'ailleurs, comme Leclerc nous le rappelle (LECLERCQ 1986: 209), le roman de Diderot n'avait jamais été mis à l'Index du Saint-Siège. On peut conclure qu'à l'origine de l'affaire n'étaient que quelques hommes de l'Église et de politique d'État, qui l'avaient menée en manipulant les institutions officielles.<sup>20</sup>

Malgré l'importance du cas de *La Religieuse* cinématographique pour la défense de la liberté d'opinion et d'expression, le film de Rivette n'avait pas de haute valeur esthétique. Maigre du point visuel (photographie et montage), caméra immobile, scénario privé de meilleures parties du roman – celles des dialogues emplis de ferveur visant l'hypocrisie sociale et des scènes de torture corporelle et d'harcèlement sexuel. Arthur Wilson a beau estimer que Rivette a « suivi l'intrigue de Diderot et reproduit textuellement une bonne part de ses dialogues » (WILSON 1985: 322) ; l'adaptation cinématographique est plutôt pudique, privée des parties diderotiennes les plus hardies.

Dans *L'Express* (2013), Emmanuel Cirodde note que Jacques Rivette a toujours affirmé qu'il n'était pas tant intéressé par la provocation en soi que par un questionnement sur l'enfermement monastique et par une réflexion sur la liberté. Le critique de *L'Express* cite Rivette dans un de ses interviews où il explique que son film n'attaque pas les religieuses ni la religion, mais « il attaque une certaine société qui est celle du XVIII<sup>e</sup> siècle » et « un certain état de fait qui est, en principe, aujourd'hui

---

<sup>20</sup> Pierre Lepape dit : « Ce n'est ni sous l'Inquisition, ni sous l'Ancien Régime, mais en 1966, en France, dans une démocratie laïque, qu'un ministre, Yvon Bourges, parvint à faire passer son nom dans l'histoire en interdisant la diffusion, en France et à l'étranger, d'un film de Jacques Rivette fidèlement adapté de *La Religieuse*. Si l'esprit encyclopédique fait encore peur, c'est qu'il est bien vivant ». (LEPAPE 1991: 256)

totale­ment dépassé ». <sup>21</sup> Emmanuel Cirodde fait la conclusion que « le film de Jacques Rivette rejoint celui de Guillaume Nicloux, auteur de la version sortie en 2013 au Festival de Berlin, et qui a voulu faire de son adaptation du texte de Diderot une œuvre moins anticléricale qu'une 'ode à la liberté' » (CIRODDE 2013).

Sabine Rousseau remarque que la thématique du roman est reli­gieuse à trois niveaux : elle touche „à la vocation religieuse, à la morale et à l'institution ». Cette plénitude manque à la réalisation cinématographique de Jacques Rivette, mais aussi à l'adaptation de Guillaume Nicloux. Il n'y a rien des scènes diderotiennes, rien du discours diderotien ; alors que le diderotien signifie : direct et provoquant, explicite et choquant, désobéissant et accusateur, antireligieux et ridiculisant, c'est-à-dire, l'esprit encyclopédique, celui des Lumières.

L'histoire de *La Religieuse*, passionnante et émouvante, que Diderot a défini par le terme « la plus effrayante satire des couvents » (DIDEROT 1997: 1309), est toujours en attente d'un cinéaste qui pourrait offrir une adaptation digne du génie de Diderot, un film qui viserait l'hypocrisie religieuse sans se borner au cadre historique du roman, et qui ferait des parallèles entre le XVIII<sup>e</sup> siècle et notre époque, en piquant l'orgueil de l'Église et en provoquant ainsi sa démarche. Ce serait dans l'esprit des Lumières ; dans notre époque - nous en avons bien besoin.

#### BIBLIOGRAPHIE

- COMOLLI, GINIBRE 1966: Comolli, Jean-Louis et Jean-Louis Ginibre (éd.). *Cahiers du Cinéma*, n° 177 (avril 1966): p. 5–9.
- CIRODDE 2013: Cirodde, Emmanuel. « La religieuse de Diderot: un roman, deux adaptations ». In: *L'Express*. Mis en ligne le 22 mars 2013. <[http://www.lexpress.fr/culture/cinema/la-religieuse-de-diderot-un-roman-deux-adaptations\\_1233248.html](http://www.lexpress.fr/culture/cinema/la-religieuse-de-diderot-un-roman-deux-adaptations_1233248.html)>. 02.08.2013.
- DELON 2004: Delon, Michel. « Notice à La Religieuse ». In: D. Diderot, *Contes et romans*, Bibliothèque de la Pléiade, sous la direction de Michel Delon. Paris: Gallimard, 2004, 973–988.
- DIDEROT 2006: Diderot, Denis. *La Religieuse*. In: D. Diderot (éd. Laurent Versini), *Œuvres : Contes*, tome II. Paris : Robert Laffont, 2006, 277–428.
- DIDEROT 1997: Diderot, Denis. « Lettre à Meister, 27 septembre 1780 ». In: D. Diderot (éd. Laurent Versini), *Œuvres : Correspondance*, tome V. Paris : Robert Laffont, 1997, p. 1309.
- DŽAKULA 1978: Džakula, Branko. « Didro. » In: *Francuska književnost 2*. Beograd, Sarajevo: Nolit/Svjetlost, 1978, 136–147.
- FINCI 1946: Finci, Eli. « Život i delo Deni Didro. » In: Deni Didro, *Odabrana dela*. Beograd: Državni izdavački zavod Jugoslavije, 1946, IX–LXIV.

<sup>21</sup> Vu ce propos de Rivette, la bonne question à lui adresser c'est à quoi bon tourner un film si son histoire ne concerne notre époque à aucun niveau.

- HERGEŠIĆ 1963: Hergešić, Ivo. « Pogovor: Denis Diderot ili život enciklopedista. » In: Diderot, *Tri romana*. Zagreb: Naprijed, 1963, 479–489.
- KORAĆ 1954: Korać, Veljko. « Filozof i estetičar Deni Didro ». In: Denis Diderot, *O umetnosti*. Beograd: Kultura, 1954, V–XXXIX.
- LECLERCQ 1986: Leclercq, Jacques René. « L’Affaire de La Religieuse ou un dernier combat d’arrière-garde ». In: Jacques René Leclercq, *Grand album Diderot*. Paris : Hachette, 1986, 204–213.
- LEPAPE 1991: Lepape, Pierre. *Diderot*. Paris : Flammarion, 1991.
- NICLOUX 2013: Nicloux, Guillaume. *La Religieuse*. 2013. France Télévision Distribution. DVD.
- RIVETTE 1999: Rivette, Jacques. *Suzanne Simonin – La Religieuse de Denis Diderot*, cinéma (1966), VHS 1999, Paris : Studio Fravidis.
- ROUSSEAU 2012: Rousseau, Sabine. « L’affaire de la Religieuse de Rivette (1965–1967) ». In: *Cahiers d’études du religieux*, numéro spécial 2012, Recherches interdisciplinaires, mis en ligne le 4 juin 2012. <<http://cerri.revues.org/1101>>. 02. 08. 2013.
- SHERMAN 1976: Sherman, Carrol. *Diderot and the Art of Dialogue*. Genève : Droz, 1976.
- VERSINI 1996: Versini, Laurent. « Introduction à La Religieuse ». In: D. Diderot (éd. Laurent Versini), *Contes*, tome II, *Œuvres*, Paris : Robert Laffont, 1966, 271–276.
- VUČELJ 2015a: Vučelj, Nermin. *Didro i estetika*. Niš: Izdavački centar Filozofskog fakulteta Univerziteta u Nišu, 2015.
- VUČELJ 2015b: Vučelj, Nermin. « Didro kod Srba i Hrvata – dijahronijski pregled srpsko-hrvatske recepcije. » *Jezik i književnost u kontaktu i diskontaktu*. Niš: Izdavački centar Filozofskog fakulteta Univerziteta u Nišu, 2015, 303–314.
- WILSON 1985: Wilson, Arthur. *Diderot – sa vie et son œuvre*. Traduit de l’anglais par G. Chanine–A. Lorenceau–A. Villelaur. Paris : Laffont/Ramsay, 1985.

Милан Н. Јањић

Нермин С. Вучељ

## РЕЦЕПЦИЈА ДИДРООВЕ *РЕДОВНИЦЕ* – ОД РОМАНА ДО ФИЛМА

### Резиме

Откако се појавио у 18. веку, Дидроов роман *Редовница* (*La Religieuse*) наишао је на опречне реакције у француском друштву. Револуција (1789–1799) га је хвалила због његове критике религије и Старог режима. Из истих разлога, Ресторација (1814–1830) га је осуђивала и забрањивала. У 20. веку, *Редовница* се нашао у средишту једног културног скандала – забрањена је Риветова филмска адаптација (Rivette, 1966). На почетку 21. века, Никлу (Nicloux, 2013) настоји да направи своју филмску оду слободи на основу Дидроовог романа. Српскохрватски превод *Редовнице* 1948. означава почетак дуге традиције реиздавања и позитивне рецепције овог Дидроовог романа у социјалистичкој епохи југословенског друштва које је у религији видело деградацију човека. У овом раду се анализира рецепција Дидроове *Редовнице* у Француској, како штампаних издања, тако и њених филмских адаптација, и изводе се паралеле с рецепцијом овог Дидроовог дела у Југославији.

*Кључне речи:* Дидро, *Редовница*, критичка рецепција, религија, цензура, књижевност, филм.

